



CONTRAT DE QUARTIER DURABLE « MAGRITTE » À JETTE FICHE DE PROJET

Nom du projet : Job Coaching

Numéro du projet : MAG 03

Date : 13 Juillet 2018

A. PORTEUR DU PROJET

1. Coordonnées de la personne responsable (signataire de la convention) :

Nom, prénom : DE PAUW Brigitte
Fonction : Présidente du CPAS de Jette
Adresse : Rue de l'Eglise Saint-Pierre, 47 – 1090 Jette
Tél. : 02/422.46.01
Fax : 02/422.46.06
E-mail : bdepauw@jette.irisnet.be

Nom, prénom : BERNARD Dominique
Fonction : Secrétaire du CPAS de Jette
Adresse : Rue de l'Eglise Saint-Pierre, 47 – 1090 Jette
Tél. : 02/422.46.02
E-mail : dbernard@jette.irisnet.be

2. Identification du porteur de projet :

Nom : CPAS de Jette
Forme juridique : Personne morale publique
Date de création :
Siège social : Rue de l'Eglise Saint-Pierre, 47 – 1090 Jette
Objet social : Aide envers le public précarisé
Personne de contact : Nathalie Schartz
Tél : 02/422.46.81
E-mail : nschartz@jette.irisnet.be
Site Internet : www.cpasjette.be
N° de compte bancaire : BE32 0910 0088 9702
Agrégations par une autorité publique :

Connaissance du périmètre d'intervention du CQD et abords : Le CPAS de Jette vient en aide à de nombreux habitants du périmètre du CQD, principalement sur le site du Foyer Jettois.

Expériences utiles : Le CPAS de Jette a développé des ateliers sur le thème de la recherche d'emploi dans le cadre d'un projet local subventionné par Actiris. Ce projet a pu être pérennisé.

3. Partenaires du projet :

Les premiers partenaires opérationnels sont les organismes actifs sur le périmètre du CQD et favorisant l'insertion socio-professionnelle. Les partenaires déjà identifiés sont : EAT vzw, le Centre d'Entraide de Jette (CEJ). Les associations du quartier sont également des partenaires relais qui permettront d'identifier et d'approcher le public cible, à cet égard l'Abordage asbl, Sources d'harmonie, Lojega, la maison médicale, les écoles du quartier, le CEJ... seront des partenaires privilégiés. Un partenariat étroit sera évidemment construit avec le service communal du CQD Magritte et les services identifiés en cours de projet. Le projet vise aussi à attirer les chercheurs d'emploi du périmètre du CQD vers les partenaires de la Maison de l'Emploi de Jette (Antenne Actiris, service PEF du CPAS, ALE de Jette).

B. CONCEPTION DU PROJET

4. Quelle est l'origine du projet ? Expliquez la problématique rencontrée (constat, diagnostic, étude, observation).

Le taux de chômage et de demandeurs d'emploi dans le périmètre du CQD est plus élevé que la moyenne communale.

De nombreux habitants du quartier sont des usagers du CPAS. Certains bénéficient déjà d'un accompagnement en matière d'emploi au sein du service PEF (Projet Emploi Formation, il s'agit du service ISP du CPAS de Jette). Par ailleurs, le diagnostic du CQD a montré qu'une partie du public du quartier ne bénéficie actuellement d'aucun accompagnement.

Le PEF a la capacité d'assurer des missions d'accompagnement personnalisé des chercheurs d'emploi.

Le PEF aide les usagers du CPAS à déterminer un projet d'insertion adapté à leurs atouts, intérêts et capacités. Sa présence dans le quartier a permis de mettre en évidence les nécessités suivantes :

- Besoin d'offrir plus d'opportunités d'emploi dans le quartier, et plus particulièrement aux jeunes
- Besoin d'un accompagnement personnalisé et qualitatif des personnes en recherche d'emploi dans le quartier
- Besoin d'inclure les personnes non reprises sous aucun statut lié à la recherche d'emploi

Le projet vise une présence d'un agent d'insertion du PEF, sur le terrain, au sein périmètre du CQD. Le CPAS propose en effet de renforcer et d'approfondir le travail d'activation sociale par l'emploi sur le périmètre du quartier. Ceci en dégagant des moyens humains supplémentaires et en consacrant plus de temps à l'accompagnement du public dans le cadre d'une approche personnalisée des demandeurs d'emploi.

Le contrat de quartier interviendrait quant à lui sur les aspects suivants du programme :
Engagement de personnel

5. Le projet vise-t-il à renforcer un projet existant : OUI NON

- o Si oui, pouvez-vous décrire le projet ?
- o Existe-t-il des documents relatifs à ce projet et pouvez-vous les joindre en annexe ?

6. Public visé :

- Public déjà connu du CPAS issu du périmètre du CQD Magritte. Le travail d'accompagnement déjà réalisé dans le cadre des missions habituelles du PEF sera poursuivi et renforcé, notamment par la recherche d'opportunité de mise au travail dans le cadre du Contrat de quartier (postes article 60 ou autres).
- Public non connu du CPAS issu du périmètre du CQD Magritte : prise de contact, définition d'un projet professionnel, accompagnement personnalisé. A priori, le public inscrit auprès d'ACTIRIS qui bénéficie déjà d'un accompagnement à ce niveau n'est pas visé par le projet (éviter le double emploi).
- Le public jeune (18-25 ans) fera l'objet d'une attention particulière, même si l'agent d'insertion s'adressera à tout le monde.

Etant donné les difficultés d'attirer le public concerné, l'agent en insertion fera preuve de pro activité et de créativité dans ces démarches d'approche de ce public. Il s'appuiera sur une communication de terrain, il devra s'adapter à son public, faire preuve de souplesse et de mobilité et il entretiendra des rapports privilégiés avec les associations locales qui peuvent l'aider à identifier et atteindre le public cible.

7. Objectif(s) poursuivi(s) :

Mise en place d'un accompagnement renforcé pour le public demandeur d'emploi issu du CPAS et accrochage d'un public non encore connu du CPAS. Cet accompagnement renforcé se veut tant qualitatif que quantitatif.

L'accompagnement personnalisé sera le suivant : entretiens individuels (définition d'un projet d'insertion adapté), création de plans de formation, suivi social et socio-professionnel des candidats, animation d'une table emploi avec les usagers du CPAS, mise en relation du public avec les employeurs potentiels parmi les projets du CQD et orientation des candidats vers le marché de l'emploi en fin de parcours ISP.

8. Réalisations proposées :

Accompagnement individuel des personnes sans emploi : bilan et détermination de projet, orientation et suivi vers des pré-formations / formations, cours, aide à la recherche d'emploi via la participation aux ateliers de la table d'emploi du CPAS (CV, lettre de motivation, préparation à l'entretien d'embauche, informations sur Actiris), mises à l'emploi art. 60 et accompagnement durant et en fin de contrat art. 60.

- recherche et matching des candidats potentiels pour l'activité - priorité donnée aux chercheurs d'emploi habitant dans le périmètre du quartier
- appui au suivi social et socio-professionnel des candidats sélectionnés
- évaluation pendant la période de contrat
- mise en place de plans de formation avec l'équipe d'encadrement du projet
- orientation des candidats vers le marché emploi en fin de parcours ISP

L'agent mi-temps aura son bureau au PEF (rue Léon Théodor – hors périmètre du CQD) où il pourra accueillir les chercheurs d'emploi sur rendez-vous mais il sera également présent sur le terrain (activités, réunions, évènements organisés dans le cadre du CQD) et tiendra une permanence dans le périmètre du CQD (local à définir) à raison de deux demi-jours par semaine, au minimum et en fonction des besoins.

9. Résultats envisagés : Bénéfices attendus dès la fin de l'action pour le public visé

- Accompagnement d'une centaine de personnes issues du périmètre du CQD Magritte
- Accès à un emploi pour une dizaine de personnes : amélioration du taux d'emploi dans le périmètre du CQD Magritte
- Renforcement de la confiance en soi et de la motivation de dizaines de jeunes issus du périmètre du CQD Magritte

10. Impacts attendus (à long terme qu'attend-on comme changements dans le périmètre du CQD grâce à la mise en œuvre du projet ?) :

Au travers de cet accompagnement personnalisé, le but est d'initier une dynamique positive dans le chef des chercheurs d'emploi tout en travaillant sur l'aspect qualitatif. Le résultat attendu, en fin de processus, étant d'améliorer le taux d'emploi au sein du périmètre.

Le travail de terrain constitue une plus-value par rapport à l'approche « classique » du PEF du CPAS – qui n'a pas les moyens de l'organiser pour l'ensemble du territoire de la Commune. En allant vers les chercheurs d'emploi, y compris un public démobilisé et « non demandeurs » et en obtenant des résultats concrets (exemple : engagement dans le cadre d'un projet du CQD) le projet a l'ambition de créer une certaine émulation profitable à l'ensemble du public pour le futur, notamment aux plus jeunes.

11. Méthode d'évaluation envisagée :

Demandes de rendez-vous et motivation du public-cible
Données statistiques sur le taux d'emploi
Retours des employeurs
Réactions et retours du secteur associatif et autres partenaires locaux

C. MISE EN OEUVRE DETAILLEE DU PROJET

12. Une phase préparatoire est-elle nécessaire ¹:

Une phase préparatoire est nécessaire pour la mise en œuvre du projet :

- Engagement d'un agent d'insertion BH1 mi-temps par le CPAS
- Recherche d'un local dans le périmètre du CQD pouvant accueillir le public lors d'une permanence d'un demi-jour/semaine. Local qui devra être mis à disposition gratuitement par un partenaire.

13. Date de début, de fin et durée totale du projet :

Lancement d'une procédure de recrutement de l'agent d'insertion BH1 mi-temps en septembre 2018. La mise en activité du projet peut commencer dès l'engagement, soit dès septembre 2018. Les premiers entretiens avec les chercheurs d'emploi rencontrés dans le périmètre du CQD pourront se dérouler au PEF, le temps de trouver un local implanté dans le quartier.

¹ Association du public à la conception, recherche de locaux, engagement de personnel, études réalisées en vue du projet, formations suivies pour mener à bien le projet, etc.

14. Localisation de l'activité :

Certains contacts pourront se faire directement sur le terrain mais nécessité d'offrir un espace dans le périmètre du CQD permettant d'y mener des entretiens en toute confidentialité. La recherche d'un local adapté aux besoins est indispensable.

15. Planning des actions à réaliser pour mener à bien le projet :

Année	Description	but	Début	fin	Fréquence
2018	Procédure de recrutement (agent d'insertion BH1 mi-temps)		septembre	octobre	
2018	Recherche d'un local auprès d'un partenaire à titre gratuit	Mener des entretiens individuels dans la confidentialité et procéder à des recherches d'emploi sur pc (dans la mesure du possible une imprimante sera mise à disposition)	septembre	décembre	
2018-2022	Lancement de l'activité sur le terrain	Travail de l'agent d'insertion dans le périmètre du CQD	Dès l'engagement de l'agent de terrain		
2018-2022	Publicité	Promotion du service « Job Coaching »	novembre		

D. MOYENS

16. Quels sont vos moyens actuels ?

Précisez, le cas échéant, la provenance des autres subsides

Financiers	Dotation communale – subsides régionaux- subsides fédéraux
Personnel en ETP	Service PEF du CPAS pour encadrer le projet : <ul style="list-style-type: none"> - 1 ETP Responsable Coordinateur – ACS - 1 ETP Adjoint – Accompagnateur Art60 - 1 ETP Agent d'insertion (½ ETP ACS + ½ ETP subside Actiris) - 4 ETP Agent d'insertion – Subside PIIS - 3 ETP Agent d'insertion - Maribel - 3 ETP Agent d'insertion – Accompagnateur Art60 - 1 ETP Agent administratif – Accompagnateur Art60 - 1 ETP Agent administratif (sur fonds propres)
Locaux	Les locaux du PEF peuvent accueillir les chercheurs d'emploi du périmètre du CQD (entretiens, ateliers de la table emploi).

17. Quels sont les besoins supplémentaires, par année, pris en charge par le contrat de quartier durable?

- Remplissez le tableau récapitulatif suivant (en euros)

Poste budgétaire	2018	2019	2020	2021	2022	Total
Matériel & investissement ²	2.500					2.500
Personnel	6.667	20.000	20.000	20.000	10.000	76.667
Fonctionnement	583	1.500	1.500	1.500	750	5.833
Total	9.750	21.500	21.500	21.500	10.750	85.000€

- Joignez, en annexe, le détail (poste par poste) des moyens financiers nécessaires pour mener à bien votre projet (pour les frais de personnel, précisez les formations et expériences requises et le temps de travail consacré au contrat de quartier durable)

E. CONTINUATION DU PROJET

18. Avez-vous l'intention de poursuivre votre projet au-delà du plan quadriennal du contrat de quartier durable : OUI NON

Si oui :

- Quelles démarches allez-vous entreprendre pour le pérenniser :
 - Recherche de subside
 - Financement sur fonds propres

² Les dépenses d'investissement supérieures à 5.000 € sont soumises à l'accord préalable et écrit de la Région.